

Circulaires

Bâle, le 27.09.2006 Edition: 7484

Aux banques membres

Imposition des revenus de l'épargne par l'UE: procédure alternative de classification des valeurs

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à notre [circulaire n° 7468 du 20 avril 2006](#), par laquelle nous vous avons fait parvenir nos dernières informations sur la procédure alternative de qualification d'un grand nombre de produits jusqu'ici déclarés «unknown» au regard de l'imposition des revenus de l'épargne par l'UE.

Depuis la mise en place de cette procédure alternative, de nombreux produits et fonds de placement «inconnus» ont pu être classifiés. Au vu des expériences faites jusqu'ici, des précisions quant aux modalités de demande auprès de Telekurs Financial s'avèrent toutefois nécessaires pour assurer une qualification utile et pertinente.

1. Demandes auprès de Telekurs Financial

Certaines demandes sont incomplètes ou transmises à double, ou encore concernent des valeurs qui ont déjà fait l'objet d'une classification. Ces demandes n'entrent pas dans le champ de la procédure de qualification.

Avant toute transmission d'une demande, nous vous prions donc de bien vouloir prendre en compte les éléments indiqués ici. Telekurs vérifiera les demandes à cet égard. Celles qui n'entrent pas dans le champ de la procédure seront rejetées.

2. Termsheet et mention de la référence

Il a été constaté par ailleurs que certaines demandes étaient dépourvues de référence, mais assorties de nombreux documents inutiles pour la qualification des valeurs. Le termsheet, indispensable à l'examen des cas, n'était pas joint à toutes les demandes. S'agissant en outre de documentations conséquentes, comme notamment celles concernant des fonds, la mention de la référence est obligatoire.

Nous vous prions de ne joindre à vos demandes que des documents concernant spécifiquement les produits ; nous insistons également sur la nécessité d'y joindre le termsheet, qui compte en général 2 à 6 pages. Enfin, s'agissant en particulier de documentations volumineuses, veuillez toujours mentionner la référence. Telekurs Financial rejettera désormais les demandes sans termsheet ou comprenant trop d'annexes.

Dans l'intérêt du bon déroulement de la procédure alternative de qualification, nous vous remercions de prendre note de ce qui

précède. Bien entendu, l'AFC et notre Secrétariat sont à votre disposition pour toute question complémentaire.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Association suisse des banquiers

Auteur	A. Salib
Cosignataire	C.-A. Margelisch
Contact	Alexandra Salib